

LA VERITABLE BEAUTE DE LA MUSIQUE LITURGIQUE

John Paul Meenan - 13 mars 2018 -

Nous ne devons pas prendre à la légère la perte tragique du sens de la beauté en liturgie, car s'il est une chose que nous apprenons dans les Ecritures et à travers la Tradition bimillénaire de l'Eglise, c'est que nous sommes censés offrir à Dieu, dans le culte que nous lui rendons, ce que nous avons de meilleur. Mais ce que nous expérimentons aujourd'hui dans les églises est malheureusement banal et médiocre ; c'est une sorte de sacrifice de seconde main, comme celui de Caïn autrefois.

Pourtant certains argumenteront ainsi : qui décide de ce qu'est la beauté ? La beauté n'est-elle pas dans les yeux de celui qui regarde ? Et le grand Saint Thomas n'a-t-il pas défini la beauté comme "quod visum placet", c'est-à-dire comme ce qui plaît à qui le perçoit ? Ne devrions-nous pas rendre notre culte à Dieu comme nous le sentons, conformément à notre propre sensibilité esthétique ? Une volée de gammes descendantes en mode mineur ou montantes en mode majeur égrenées sur une guitare ne vaut-elle pas à sa façon la "Messe du Pape Marcel" de Palestrina ou encore une antique mélodie grégorienne faisant résonner les pierres de la chapelle d'un monastère ? Ce qui est beauté pour l'un n'est-il pas banalité pour l'autre, et vice versa ?

Il y a, certes, un petit - et j'insiste sur le mot petit - fond de vérité dans tout cela. Nous avons tous expérimenté ce sentiment de plénitude en chantant un soir d'été autour d'un feu de camp au son d'une guitare ou autour d'un piano devant la cheminée un soir d'hiver. J'y étais moi aussi, sans doute plus souvent que me le rapportent encore mes souvenirs, et je peux témoigner de la grande joie, de la réelle jouissance qui émanent de ces moments festifs en bonne compagnie.

Mais posons-nous la vraie question : est-ce bien là le genre de beauté qui s'accorde avec la liturgie ? Car - et c'est là que le bât blesse - la beauté n'est pas une réalité univoque, mais plutôt une réalité subtile, multiple, graduée. Au-delà d'une interprétation un peu simpliste, disons que tout ce qui existe est bien sûr beau à sa façon, mais avec une mention spéciale pour la beauté véritable et parfaite de Dieu Lui-même qui, seul, est d'une beauté sans réserve.

En conséquence, certaines choses sont objectivement plus belles que d'autres, dans la mesure où elles s'approchent davantage de la beauté éternelle et transcendante du Créateur de toutes choses.

L'objectivité de la beauté.

Pour discerner ce qui rend une chose belle, Saint Thomas d'Aquin nous offre trois critères.

Le premier parle de proportions : pour plaire, une chose doit former un tout, être d'une taille, d'une forme et d'une configuration équilibrées. Le deuxième parle d'intégrité : aucune partie essentielle ne doit manquer. Le troisième critère, qui est aussi le plus important, parle de clarté : la chose doit montrer sans ambiguïté ce qu'elle est en réalité, en accord avec sa nature ou son espèce. Un couteau n'est pas un beau marteau ; une montagne et un pré ont chacun leur propre majesté, leur propre charme, et un homme ne sera jamais une belle femme, comme dit Bruce Jenner.

Si nous appliquons ces critères à la liturgie, nous pourrions affirmer, en suivant les spécialistes que sont Joseph Ratzinger, Uwe Lang et d'autres, que la beauté de la liturgie réside dans l'aptitude à exprimer ce qui se cache derrière le voile sacramentel : les réalités éternelles que nous cherchons à atteindre, quelque chose que nous pourrions

appeler transcendance ou liminalité (de "limina", seuil), une capacité à rendre possible ce qui semble improbable.

La liturgie devrait nous éjecter, par l'esprit et le cœur, au-delà de ce monde, vers ce royaume céleste qui, certes, ne doit se réaliser en plénitude qu'à la fin des temps, auquel nous devons nous préparer, mais qui en quelque sorte est déjà là, implicitement. La plupart de nos vies sont immergées dans le siècle et le temps d'aujourd'hui, dans la « forme de ce monde » qui passe, alors que nous devrions, par la liturgie et la messe dans sa totalité, garder nos esprits tendus vers les choses d'En-Haut.

Une liturgie séculière, terre-à-terre, même si elle est « belle » et plaisante à sa façon et avec ses limites, ne fait qu'obscurcir ce qu'est réellement la liturgie.

Se peut-il que la musique jouée au cours d'une messe ressemble à celle d'un groupe pop à la mode, faisant se balancer une bande de jeunes (et beaux) adolescents avec leurs guitares et leurs batteries, et chantant à pleins poumons leurs émotions et les cris de leur cœur ? Se peut-il que les prêtres (qu'ils soient ou non séduisants) racontent des blagues ou des anecdotes, en promenant leur regard dans l'assemblée, entièrement concentrés sur l'effet qu'ils produisent ? Les ornements peuvent-ils être autres que splendides, et la vaisselle autre que d'or ou d'argent ? Peut-on se servir de vêtements bon marché et d'objets en simple bois ? Les églises peuvent-elles ressembler à une hutte de montagne ou à une soucoupe volante plutôt qu'à une cathédrale médiévale avec ses voutes qui se dressent littéralement vers le ciel ?

Sans s'attarder sur ce point, on peut affirmer que c'est uniquement en cherchant à comprendre ce qu'est vraiment la liturgie, dans son essence, qu'on arrivera à distinguer et à définir sa beauté propre.

Que dit le Magistère à ce sujet ?

Comme en suivant nos propres idées nous ne mettrons jamais d'accord, laissons l'Eglise, par son Magistère, nous guider pour savoir de quelle manière le Christ a voulu que nous lui rendions un culte. Tournons-nous brièvement vers Sacrosanctum Concilium, la Constitution sur la liturgie du concile Vatican II, promulguée en 1963. Et recherchons plus particulièrement ce qui est dit sur la beauté de la musique, qui est l'aspect le plus fondamental de la liturgie, après les paroles et les actions sacramentelles du prêtre réalisant la Présence réelle du Christ dans l'Eucharistie "ex opere operato".

Voici ce que dit la Constitution au §112 : « La tradition musicale de l'Eglise universelle constitue un trésor d'une valeur inestimable (pretii inestimabilis) qui l'emporte sur les autres arts, du fait surtout que, chant sacré lié aux paroles, il fait partie nécessaire ou intégrante de la liturgie solennelle ».

Malheureusement, la musique est aussi l'aspect de la liturgie qui est le plus souvent négligé. J'ai entendu un jour un musicien, guitare en bandoulière, annoncer à l'assemblée réunie au début de la messe, que la caractéristique de la musique liturgique est d'être chantable par tout un chacun. Ce principe qui reviendrait à nier toute la tradition musicale de l'Eglise dont une grande partie n'est pas destinée à être chantée par le peuple, mais plutôt par ceux qui en ont le talent et qui se sont préparés à cela. L'assemblée quant à elle, est concernée par la musique au travers de ce que la Constitution appelle la "participatio actiosa". Mais ce terme est malencontreusement souvent traduit par "participation active", ce qui évoque plutôt l'image d'une assemblée chantant à pleine voix des hymnes de style luthérien et l'idée que tout le monde doit chanter quelque chose.

Est-il possible que je sois le seul à vouloir trouver à tout prix un peu de silence dans nos liturgies modernes ?

Reprenons ce terme “*participatio actuosa*”, pas simple à traduire : il signifie en réalité quelque chose comme “participation effective”, dans le sens d’une forme intense de prière et de dévotion, ce que Pie XII appelait en 1947, dans son encyclique “*Mediator Dei*” “participation intérieure” à l’action liturgique du Christ dans ses membres.

On notera, et vous me pardonnerez ce petit jeu de mots, que la seule musique recommandée dans la Constitution dont il a été question plus haut est le chant grégorien et son proche cousin, la polyphonie (en particulier l’ “*ars perfecta*” de Palestrina, un chant contrapuntique aux sonorités très riches).

Voici le texte exact. Et rappelez-vous : il s’agit du concile Vatican II, à peine quelques années avant la révision du rituel de la messe : « L’Eglise reconnaît dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine (*ut liturgiae romanae proprium*) ; c’est donc lui qui, dans les actions liturgiques, toutes choses égales d’ailleurs, doit occuper la première place (*principem locum*). » (SC 116)

Cette expression « chant propre » signifie que cette musique appartient à la liturgie, qu’elle fait intégralement partie de l’essence même de la liturgie, et ce depuis les origines de l’Eglise. C’est ce qu’avait déjà enseigné le pape Saint Pie X en 1903 dans son *Motu Proprio* “*Tra le Sollecitudine*” : « (...) le chant grégorien a toujours été considéré comme le plus parfait modèle de la musique sacrée, car on peut établir à bon droit la règle générale suivante : une composition musicale ecclésiastique est d’autant plus sacrée et liturgique que, par l’allure, par l’inspiration et par le goût, elle se rapproche davantage de la mélodie grégorienne, et elle est d’autant moins digne de l’Eglise qu’elle s’écarte davantage de ce suprême modèle. » (§3)

Ce chant est le plus complet (tout ce qui est nécessaire pour qu’une musique soit liturgique y est présent) ; il est le plus équilibré (toutes ses parties s’assemblent harmonieusement et de manière efficace) ; il est le plus limpide, le plus transparent (aucun obstacle ne s’oppose à la pleine “vérité” de la musique).

C’est pourquoi il est le plus « beau » pour un usage liturgique.

La Constitution sur la Liturgie du concile Vatican II poursuit : « Les autres genres de musique sacrée, mais surtout la polyphonie, ne sont nullement exclus de la célébration des offices divins, pourvu qu’ils s’accordent avec l’esprit de l’action liturgique. » (SC 117) On notera l’usage des termes “sacré” et “esprit”, qui impliquent que la musique utilisée dans la liturgie doit être mise à part et adaptée à la sainteté du culte, tout comme les objets, les vêtements et l’église elle-même, et non s’apparenter aux musiques du siècle dans tous leurs états.

Le seul instrument nommément autorisé par le Concile est l’orgue à tuyaux qui doit être gardé en haute estime (*magno in honore habeatur*), car c’est l’instrument traditionnel qui ajoute une merveilleuse splendeur aux célébrations de l’Eglise, et permet d’élever l’esprit humain vers Dieu et vers les choses d’En-Haut.

La Constitution poursuit en effet : « Quant aux autres instruments, selon le jugement et le consentement de l’autorité territoriale compétente, (...) il est permis de les admettre dans le culte divin selon qu’ils sont ou peuvent devenir adaptés à un usage sacré, qu’ils s’accordent à la dignité du temple et qu’ils favorisent véritablement l’édification des fidèles ». Des conditions sévères qui, si elles étaient réellement appliquées, feraient de chacune de nos messes ce qu’elles devraient être en vérité.

Comme l’avait bien compris Saint Pie X, et le concile Vatican II à sa suite, ce sont le chant grégorien et la polyphonie sacrée qui expriment le plus parfaitement la splendeur et la vérité de la liturgie : ils possèdent l’équilibre requis dans les mélodies et les harmonies,

ils donnent toute son importance au texte sacré, ils ont une cohérence qui rassemble la liturgie en un tout et traduisent de façon parfaitement limpide ce qu'est en vérité la liturgie.

Négliger tout cela a eu de nombreux effets délétères. Ce fut l'une des causes principales de la perte de la foi en ces réalités fondamentales que sont l'Eucharistie, le ciel, l'enfer, le péché, la rédemption, le jugement divin, et le sérieux de la vie morale et de ses conséquences éternelles.

Pourquoi tant de résistance ?

Pourquoi cette musique a-t-elle été généralement ignorée, remise dans des musées, présentée uniquement dans des salles de concert, ou bien carrément méprisée et bafouée ? On aimerait croire que la mise en œuvre soignée du chant grégorien, de Palestrina, Bach, Tallis ou Victoria pourrait barrer la route au retour dans la liturgie de la guitare accompagnant des mélodies sirupeuses. Mais cette dernière - la guitare - réapparaît... tout le temps. Pourquoi ?

L'une des raisons est que le chant grégorien et la polyphonie demandent de l'exercice et de la discipline, non seulement pour les mettre en place techniquement parlant, mais aussi pour les apprécier pleinement. Et ce ne sont pas là des qualités marquantes dans le monde actuel, que ce soit dans l'Eglise ou en dehors. Il est tellement plus simple de sortir sa guitare et de commencer à la gratter !

Une autre raison, plus profonde, est la tendance actuelle dans l'Eglise « moderne » à se laisser emporter par l'émotion, tendance dont les racines sont à chercher dans un ancien mouvement hérétique appelé "messalianisme" décrit brièvement dans la Lettre sur "Quelques aspects de la méditation chrétienne" promulguée en 1989 sous l'autorité du Cardinal Ratzinger : « Si la perfection de la prière chrétienne ne peut être jugée sur la base de la sublimité de la connaissance gnostique, elle ne peut pas l'être davantage en référence à l'expérience du divin à la manière du messalianisme. Les faux charismatiques du IV^e siècle identifiaient la grâce de l'Esprit Saint avec l'expérience psychologique de sa présence dans l'âme. »

Or, comme le dit Saint Paul dans l'Épître aux Romains (12, 1), notre culte est un "logike latreia", terme souvent traduit par "culte spirituel", mais qui signifie plus littéralement "culte de la raison". La liturgie devrait être avant tout, et de façon essentielle, un acte de la raison. Mais bien trop de gens cherchent aujourd'hui à mettre en avant leurs émotions en prétendant « ressentir » la grâce divine (alors que, dans le "Catéchisme de l'Eglise Catholique", au § 2005, il est dit : « Etant d'ordre surnaturel, la grâce échappe à notre expérience et ne peut être connue que par la foi »). Le "ressenti" correspond-il réellement à la grâce, ou ne s'agit-il que d'une imitation bon marché ?

Le texte de la Lettre sur "Quelques aspects de la méditation chrétienne" poursuit : « S'opposant à eux, les Pères insistèrent sur le fait que l'union de l'âme orante avec Dieu s'accomplit dans le mystère, en particulier à travers les sacrements de l'Eglise. Elle peut ainsi se réaliser jusque dans des expériences d'affliction et aussi de désolation. Contrairement à l'opinion des Messaliens, ces expériences ne sont pas nécessairement un signe que l'Esprit a abandonné l'âme. Comme l'ont toujours clairement reconnu les maîtres spirituels, elles peuvent être au contraire une authentique participation à l'état d'abandon sur la croix de Notre Seigneur, qui demeure toujours modèle et médiateur de la prière. »

La prière, et spécialement la prière liturgique, suppose que nous entrions en nous-mêmes, de manière à nous ouvrir intérieurement à la grâce divine qui œuvre doucement

et paisiblement dans nos âmes. La croissance spirituelle est un processus long et difficile, en suivant le chemin de la Croix : ce n'est pas un rapide happening émotionnel. La musique actuelle, et particulièrement cette variété bruyante, agitée et misant essentiellement sur le rythme - sans doute adaptée à d'autres circonstances pour ceux qui aiment ça - est non seulement inadaptée à l'église, maison de Dieu, mais crée obstacle et distraction à ce retour à soi, à cette méditation que suppose une réelle croissance spirituelle.

Seul un retour à la véritable musique issue de la Tradition de l'Eglise, marquée par sa transcendance, permettrait à la liturgie de retrouver la beauté qu'elle est censée avoir. Plutôt que de faire entrer dans l'église les clameurs et le bruit du monde extérieur, nous devrions nous rassasier et nous abreuver de musique céleste, comme d'une réelle nourriture, qui nous pousserait en avant pour apporter la grâce et la vérité du Christ au dehors, dans le monde déchu et brisé. Un monde qui se trouve dans un état de nécessité extrême d'être sauvé par quelque chose ou plutôt, au-delà de lui-même, par Quelqu'un.

Trad. MH/APL